



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



LM-A23-17543
13/09/2023



Limoges, le 06 septembre 2023

**DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE LA HAUTE-VIENNE**

POLE SANTE ENVIRONNEMENTALE

Dossier suivi par : Karine MADARASSOU

☎ : 05 55 11 54 67

Courriel : ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Limoges Métropole Communauté Urbaine
Pôle aménagement et mobilités durables
Direction de l'aménagement du territoire et
de la stratégie foncière
19 rue Bernard Palissy - CS 10001
87031 LIMOGES Cedex

Nos réf. : DD87-A-23-08-12342

Objet : modification n°10 du PLU de la commune d'Isle.

Par courriel en date du 09 août 2023, vous me demandez mon avis sur le dossier relatif à la modification n°10 du PLU de la commune d'Isle.

Cette modification consiste au reclassement d'une partie de la zone urbaine à vocation économique (UA) en zone urbaine générale (UG) sur le site du Mas des Landes. Le règlement graphique du Mas des Landes sera donc modifié.

Par principe, le rapprochement d'une zone industrielle/artisanale(UA) en proximité immédiate d'une zone urbanisée occupée par des tiers est potentiellement source de conflits d'usages, notamment en matière de nuisances sonores, d'odeur, etc.

Cependant, le dossier révèle l'existence de plusieurs habitations dans ce secteur, ce qui ne correspond pas au zonage actuel. Ainsi, cette modification permettra d'encadrer les zones correctement.

C'est pourquoi, au vu de ce contexte, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'émet un avis favorable à ce projet.

Pour le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, par délégation,
Le Responsable du pôle bi-départemental santé environnement
de la Délégation départementale de la Creuse et Haute-Vienne,

Christophe CHUETTE

